



**BANQUES ET
ASSURANCES
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

INFOS PLENIERE

Novembre 2018

CSEC SG SEANCE PLENIERE du 18 octobre 2018

Exposé de la direction

1.1 Situation du secteur bancaire et de la SG

Intervention du DG Philippe Heim

Il qualifie tout d'abord le contexte global de « cycle de croissance soutenu et très satisfaisant mais moins synchronisé qu'il y a un an ». Tout en se félicitant d'une croissance de +3,7 % à l'échelle mondiale, donc comparable au taux d'avant la crise financière, il invoque un contexte d'incertitudes croissantes.

Le paquet fiscal de Trump qui n'aura qu'un effet de très court terme car il n'a pas de gros impact sur l'investissement.

Il juge le contexte porteur en zone Euro avec un PIB de + 1,5% au 1^{er} semestre et qui devrait être porté à +2,5% sur l'année.

Cette croissance est néanmoins inflationniste. Le mandat de la BCE est de limiter l'inflation au-dessous des 2%. Nous sommes aujourd'hui à 1,7%, situation qui devrait permettre de normaliser la politique monétaire et donc l'arrêt des achats de liquidité sur le marché. Il indique que pour « maintenir le bilan les titres arrivant à maturité seront renouvelés ». Concernant les taux négatifs très défavorable à la rentabilité bancaire il n'envisage « pas de normalisation avant le second semestre 2019 »

Pour la France il estime que « la croissance est molle au 1^{er} semestre comparé au dynamisme de 2017 ».

Selon P. Heim les pays émergents sont redevenus les maillons faibles de la croissance mondiale (notamment la Turquie et l'Argentine).

Facteurs d'inquiétude :

Le populisme et la montée de la rhétorique sur le protectionnisme avec notamment l'augmentation des tarifs sur les importations chinoises aux USA à hauteur de 200 Md USD.

Le brexit va vers une prolongation de la phase de négociation. P. Heim explique que si les clearings de produits libellés en EUR sont refusés au UK cela

Délégation Nationale CFDT

Société Générale

Espace 21/2 - 32, Place Ronde

La Défense 7

Téléphone : 01 42 14 41 18

Télécopie : 01 42 14 93 77

delegation-nationale@cfdt-sg.fr

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**



www.cfdt-sg.fr

posera à un problème technique de seuil pour les rapatrier en Europe continentale. Il y a aussi le risque de rétablissement de frontière physique qui portera préjudice aux industries ayant créé une chaîne logiste avec le UK (aéronautique, automobile).

L'Italie reste fortement endettée et tout dérapage consécutif aux choix de son gouvernement populiste serait déstabilisant pour l'Europe.

En France les encours de crédit ont progressé de +5% (+3% en Europe) car les DF ou trésorier d'entreprises s'endettent pour profiter des taux bas.

Il prévoit que l'effet de Bâle IV ne serait pas négligeable sur les banques européennes mais ils ne sont pas encore définis. Une adaptation des métiers sera certainement nécessaire.

Concernant la SG, il juge la rentabilité du groupe satisfaisante avec une progression des revenus de +1% ; la rentabilité progresse. Il prétend qu'il faut renforcer la cohérence stratégique du groupe et avancer sur le recentrage du groupe et que l'ensemble des compartiments garde du sens d'un point de vue stratégique.

SG disposerait de 3 moteurs de croissance malgré un environnement de taux néfaste ;

Accélération de la transformation vers la banque digitale.

Retrait de Boursorama de l'Espagne, départ de la Belgique, de la Roumanie et de l'Albanie. Ces retraits permettront d'économiser 5% des encours pondérés du groupe.

Réinvestissement dans les produits dérivés de Commerzbank et vers les fintechs. Il s'agit d'un redéploiement du capital, les ventes engendrent des investissements dans les autres branches du groupe.

Il ne manque pas d'aplomb en déclarant la veille de la révélation par la presse d'un nouveau scandale liée à de l'évasion fiscale d'affirmer que « les litiges nous ont empoisonnés durant 5 à 6 ans, mais ils sont désormais derrière nous ».

SG a obtenu la 1^{ère} place d'un concours e-CAC40 reconnaissant la qualité numérique de SG (expérience technologiques, starter pôle,...)

Problématique RSE, étude 1^{ère} banque française. Engagement environnemental, mais il faut poursuivre nos efforts notamment pédagogiques sur les métiers que nous conservons et ceux que nous ne conservons pas.

Concernant la question du rapprochement avec Unicredit régulièrement évoqué par la presse il explique qu'il y aura un jour une consolidation des banques en Europe qui sont trop nombreuses, mais que les conditions ne sont pas réunies à ce jour car la convergence financière pan-européenne est encore en jachère. Il estime qu'une réunification des marchés de capitaux en Europe qui seraient trop intermédiarisés, à des années lumières de ce qui se passe aux USA, est nécessaire.

L'activité en Afrique est très rentable et avec peu de risque car principalement tournée vers les grands clients corporate. Les taux de progression des revenus sont de l'ordre de 8%. Il n'est plus question de se développer tout autour du monde comme avant la crise.

L'usine de développement informatique pour l'Afrique a été délocalisée à Casablanca.

Il ne peut cependant pas être fait abstraction du contexte sécuritaire problématique en Afrique de l'Ouest. Société Générale sera vu selon le magazine Forbs comme la banque la plus fiable en Russie. Philippe Heime ne croit pas que les américains puissent prendre des mesures trop agressives à l'encontre de la Russie car ils détiennent une grande part de la dette souveraine russe. D'ailleurs les sanctions en cours ne fonctionnent pas, d'ailleurs les réserves USD de la Russie sont pas de 400 à 500 Md sur la période.

Question CFDT sur la RSE et sa politique de communication ; comment la SG compte convaincre l'opinion publique sensible à ses questions ? Les communications internes répondent point par point aux dénonciations des ONG mais ne permettent pas de croire davantage la SG que les Amis de la terre ?

C'est Caroline Guillaumin qui répond : « Cela fait des années que la SG a modifié sa posture en terme environnementale avec la sortie d'un certain nombre de financement autour du charbon (1ere banque à la faire) malgré le fort impact sur notre business. Malgré l'ensemble décisions prises, il reste une focalisation d'Attac et Amis de la terre sur certaines activités aux USA ». Concernant le gazoduc du Rio Grande elle explique que le conseil en financement n'a rien à voir avec le financement puisqu'il s'agit d'une ingénierie destinée à vérifier la conformité du projet notamment environnementale. Faisant fi de sa responsabilité environnementale elle rappelle sa sourcilier que l'exploitation des gaz de schiste est permise en USA. Il constate que la communication RSE est trop technique, trop complexe pour un sujet qui est devenu sociologique, et donc la communication SG serait décalée avec la communication qualifiée de simpliste des associations. Elle annonce qu'une réunion prévue avec les Amis de la terre dans les jours à venir pour leur expliquer ce que SG fait sur les projets contestés notamment au Rio Grande et pour exposer ses engagements RSE. Elle prétend aussi que SG fait la différence en prenant des garanties environnementales avant de procéder à tout financement ce que ne font pas les autres, notamment les banques américaines. Après la réunion avec les amis de la terre une décision sera prise afin de savoir si SG reste sur ce projet ou non.

Question CGT : Concernant la menace d'invasion d'agence par les Amis de la terre, que fait par la direction pour protéger les salariés, car même si l'on parle de manifestations « bon enfant », les propos tenus aux salariés peuvent être violents.

La direction reconnaît que pour la première manifestation il y a eu 2 jours de retard. Désormais SG communiquera pour dénoncer ces attaques par voix de presse notamment, elle procédera à des fermetures d'agences sur le parcours des manifestations, et surtout elle va ouvrir un dialogue et travailler avec les ONG pour avancer sur ces sujets.

Examen du rapport de la Commission économique:

En préambule, la Commission a souhaité savoir si Sébastien PROTO, nommé à compter du 3 septembre comme Directeur de la stratégie rattaché à Monsieur Frédéric Oudéa, a été recruté pour ses compétences en matière de fusion/acquisition, métier qu'il exerçait chez Rotschild et Cie ? D'autant plus que les rumeurs de rapprochement entre Société Générale et Unicredit se font de plus en plus insistantes.

La direction a fermement rejeté tout lien entre cette nomination et une fusion et à rappelé la communication du Groupe : « Monsieur PROTO a rejoint le Groupe en septembre 2018 en qualité de Directeur de la Stratégie en remplacement de Monsieur William KADOUCH-CHASSAIN. Il accompagnera la stratégie de la banque dans son plan de transformation 2017-2020. »

1/ FONCTIONS SUPPORT DU RESEAU BDDF : CONSULTATION SUR LE PROJET D'EVOLUTION DES FILIERES RISQUES DE CONTREPARTIE ET RISQUES OPERATIONNELS:

L'objectif de ce projet est de mettre en place une nouvelle organisation articulée en 3 lignes de défense chez BDDF. Cette organisation est imposée par le régulateur.

Ce projet se ferait à iso effectif au plan national.

Avec la création des CAR (centre d'affaire régional) et DCR (direction commerciale régionale), la répartition serait différente que ce soit au niveau local et régional mais également par marché.

Le régulateur impose 3 lignes de défense :

- LOD1 : surveillance permanente des salariés à l'origine des opérations
- LOD2 : dédiée à la validation, elle fait l'objet d'une hiérarchie indépendante
- LOD3 : Audit et inspection

Le déploiement sera progressif et parallèle aux programmes annuels de création des CAR.

La Direction a affirmé que les agences d'entreprises parisiennes n'étaient pas concernées par ce projet mais réfléchissait sur le sujet... Quand Société Générale dit qu'elle commence à réfléchir c'est que le projet est déjà bien avancé !!!

A la question des commissaires souhaitant savoir quand les nouveaux outils seraient déployés, il a été répondu que ce dossier était à iso process mais avait des projets concernant de nouveaux outils. Les commissaires ont rappelé que Société Générale est coutumière du fait de livrer les outils après les réorganisations alors que cela devrait être fait simultanément.

Le point important soulevé lors du débat sur ce dossier est le devenir des SDR dont les postes seraient supprimés en DEC (DCR). Il semblerait que la Direction interprète à sa manière les termes de l'accord de mars 2018.

Dans cet accord, les fonctions support n'étant pas des postes « expert », les SDR devaient pouvoir bénéficier des mesures d'accompagnement. La Direction parle maintenant de transfert d'activité, mots qui ne figurent pas dans l'accord et qui impliquent une différence de traitement des salariés.

Nous pouvons entendre que les postes de SDR ou SQO supprimés en DEC et créés en CAR puissent être considérés comme des transferts d'activité si le lieu de travail est inchangé mais en aucun cas si le CAR est éloigné de la DCR car il s'agit bien de suppression de postes et les salariés doivent pouvoir bénéficier de l'accord.

BDDF est la seule entité du groupe à ne pas appliquer ou à pervertir les accords signés entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales. Il faut que cela cesse.

Avis CFDT La CFDT s'inquiète de la multiplication couche après couche des projets de restructuration du réseau BDDF depuis le début de l'année 2018. Après la création des Directions Commerciales Régionales, après la création des Centre d'Affaires Régionaux, après l'évolution des Filières Ressources Humaines et logistiques nous sommes aujourd'hui consultés sur l'évolution des filières risques de contrepartie et opérationnels. La mise en œuvre de ces projets de manière successive ne permet pas à la direction de les suivre de manière efficiente et de les adapter à la réalité du terrain.

Ce projet est présenté comme étant à iso effectif, notion à laquelle Société Générale semble être très attachée actuellement. Cependant, à aucun moment, il n'a été présenté de programme afin d'améliorer le taux de formation et d'évolution professionnelles notamment des SDR vers les postes de Responsables des engagements. La CFDT regrette que la notion d'iso effectif ne soit pas liée à la formation, la montée en compétence et le maintien dans l'emploi des personnes en poste.

Une fois encore les directions locales évoquent des transferts d'activité, alors que l'accord du 1^{er} mars 2018 ne fait état que de suppression de poste. Par ailleurs, un poste de travail se définit à minima par une fonction professionnelle identifiée et un lieu de travail identifié. Si l'un des deux venaient à changer, il s'agit d'une suppression du poste et non d'un transfert d'activité.

Enfin aucune visibilité n'est apportée quant au reclassement des équipes risques lorsqu'une opération de structure interviendra concomitamment à l'évolution de ces filières.

Par ces motifs, la CFDT vote contre ce projet.

CFDT	CFTC	CGT	FO	SNB
CONTRE	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION

POINT A DATE SUR TOUTES LES EXPERIMENTATIONS MULTISITES:

La Commission précise que dans ce dossier, il n'a été prévu aucun accompagnement financier et/ou matériel pour les salariés devant se déplacer d'un site à l'autre. La Direction affirme que les directions locales doivent en tenir compte et prendre en charge mais force est de constater qu'elles n'en font rien. Il est inadmissible que ce volet social n'ait pas été prévu et imposé aux directions locales. Les commissaires demandent qu'une instruction claire soit donnée en national afin d'harmoniser les pratiques et que chaque salarié SG soit traité de la même manière. Ces instructions doivent être données en amont des expérimentations !! Il n'est pas acceptable que des collaborateurs SG perdent de l'argent suite à des tests décidés par la Direction Générale.

La CFDT rappelle que lorsque nous avons accepté la mise en place d'expérimentations préalables aux consultations obligatoires des IRP, c'était pour enrichir le dossier de consultation d'éléments factuels ou d'aller à son abandon pur et simple. Le tout se faisait à date. Aujourd'hui et comme trop souvent, BDDF a dévoyé le fonctionnement pour pratiquer un déploiement progressif mais finalement général en court-circuitant les IRP. C'est illégal et donc intolérable pour la CFDT.

En conclusion la Commission économique déclare qu'afin de parvenir à boucler les 900 suppressions de postes supplémentaires non prévues au départ du plan de transformation, Société Générale laisse

libre court à son imagination et par conséquent tout est fait en dépit du bon sens avec des projets non aboutis.

Réorganisation après réorganisation et souvent sans réelle nécessité mais tout simplement pour faire des économies de coût, nous constatons que les moyens ne sont jamais adaptés à la hauteur de la transformation décidée.

Les salariés des PSC et des DEC sont pour la grande majorité d'entre eux, inquiets pour leur avenir et peuvent difficilement adhérer à ce plan pour lequel ils n'ont aucune visibilité à part peut-être la peur de perdre leur travail.

Il est important de rappeler la loi : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». A Société Générale d'en prendre enfin acte

Examen du rapport de la Commission Egalité Professionnelle et Questions Sociales:

Y Bouni qui s'engage à transmettre à la commission EPQS les statistiques sur les aides sociales.

Cursus cadre gèle des inscriptions dans l'attente d'une soi-disant refonte du cursus cadre. En contrepartie le latéralat va être privilégié avec un développement ad hoc des compétences attendues du salarié en fonction du poste à pourvoir. Il semblerait que la direction après avoir fait appel à des OF externes pour faire enregistrer son cursus au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et ainsi le faire financer par le CPF des candidats se trouve désorienté par la réforme en cours dite de la « liberté de choisir son avenir professionnel » qui monétise le CPF. Avec le plafond à 5.000 € le financement va être divisé par plus de 2. Pour continuer à bénéficier de la manne CPF, il semble que la direction s'oriente vers un latéralat conditionné par l'obtention de blocs de compétences en rapport avec le poste à pourvoir.

Examen du rapport de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail:

La direction a fait savoir à la Secrétaire du CSEC qu'elle avait invité pour l'examen du rapport de la Commission santé sécurité et conditions de travail à 14 :00 l'Inspection du travail et la CRAM qui étaient néanmoins absents.

Suite au refus de la Présidente de la commission d'inscrire les points ci-après à l'ordre du jour des travaux de la commission SSCT, la CFDT a renouvelé sa demande auprès de la Présidente du CSEC ;

- Présentation du Bilan Social 2017 partie Conditions d'Hygiène et de Sécurité et Autres Conditions de Travail .
- Les transformations prévues courant 2018 et en 2019 dans le réseau engendrent une modification de l'organisation et des conditions de travail d'un certain nombre de métiers (DA multi-sites, RRH, RL, GL...). Quelles sont les mesures prises par la direction en matière de prévention des risques routiers, professionnels et psychosociaux.

La direction a apporté la réponse suivante à notre requête : « Concernant le Bilan social partie

conditions Hygiène et Sécurité, nous vous proposons de rajouter ce point à la prochaine Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail.

Enfin sur le point des transformations, nous vous rappelons que les projets de transformations du programme 2018 et 2019 ont fait l'objet de consultations en 2018 (Com Eco Avril et Juin) et que le volet des conditions de travail spécifiques à chaque établissement relève des dossiers locaux.

S'agissant de l'expérimentation multi sites, la Direction a rappelé à la dernière commission économique qu'il s'agissait pour le moment d'une expérimentation et que si le déploiement se confirmait, un dossier serait présenté qui inclurait un volet impact conditions de travail. »

La CFDT s'est indigné de cette réponse expliquant que la direction trainait volontairement des pieds pour entraver le fonctionnement de cette commission qu'elle voulait voir disparaître au renouvellement du CCE, mais qu'elle a dû conserver conformément aux modalités légales de mise en place d'un CSEC. La CFDT a rappelé que non seulement la direction n'avait encore inscrit aucun point à l'ordre du jour de cette commission, mais qu'elle censure les demandes légitimes des commissaires.

La réponse de Y. Bouni fût d'invoquer un soi-disant rodage qui serait nécessaire au bon fonctionnement de cette nouvelle commission.

Opération capitalistique intra-groupe en Italie : recueil avis technique:

Cette opération a fait l'objet d'une présentation devant un Comité restreint le 03 septembre 2018.

Il est envisagé une opération de « fusion transfrontalière » consistant en l'absorption de la filiale italienne SGSS S.p.A. (basée à Milan et à Turin) par son actionnaire unique Société Générale S.A., et plus précisément par le biais de la succursale SG Milan.

La réalisation de l'opération est soumise à l'autorisation des autorités compétentes. Les dossiers ont été remis début août à la BCE, à la Banque d'Italie.

L'opération envisagée entre la succursale SG Milan et SGSS S.p.A. aurait pour objectif principal de simplifier la gouvernance des activités en Italie en les regroupant sous la même structure juridique et de rationaliser les coûts de structure afférents.

Sur SGSS S.p.A, environ 600 salariés concernés, avec 1/3 localisés sur Turin et 2/3 sur Milan. Par ailleurs la succursale SG Milan compte un peu moins de 200 salariés.

L'opération devait se dérouler suivant le calendrier ci-après :

- Début septembre 2018 : présentation aux élus en France et en Italie du projet de fusion transfrontalière.
- Plénière du 18 octobre pour le recueil d'un avis technique en CSEC sur la base du compte rendu du comité restreint pour répondre aux formalités spécifiques aux fusions transfrontières
- 7 novembre 2018 : validation par le Conseil d'Administration de SGSS S.p.A. et de Société Générale S.A. de la fusion (sous condition d'obtention des autorisations par les régulateurs).

Signature du traité de fusion : dans les jours suivants le Conseil d'Administration de Société Générale S.A. du 07 novembre 2018.

La CFDT est intervenue pour déplorer l'absence d'information des élus (au-delà du seul Comité restreint) sur les modalités de cette consultation. La direction objecte que les DN ont été destinataires du CR du Comité restreint et qu'elles pouvaient le diffuser aux élus. La CFDR fait remarquer que cette réponse ne règle pas la question de l'entrave au bon fonctionnement de cette instance et surtout de le BDES.

Conformément à la position qu'elle a toujours adoptée sur les opérations capitalistiques la CFDT, n'a pas pris part au vote.

CFDT	CFTC	CGT	FO	SNB
NPPV	ABSTENTION	ABSTENTION	NPPV	ABSTENTION

Vote sur l'arrêt du partenariat avec les associations LPM et ALTIA CLUB ALADIN:

CFDT	CFTC	CGT	FO	SNB
POUR	POUR	POUR	NPPV	POUR

Désignation des membres de la Commission des marchés du CSEC:

CFDT Denis Paton Myriam Scisson

CGT Sébastien Javelot Isabelle Boucherat

CFTC Shéhérazade Lecocq Thierry Guaignard

SNB Ingrid Wassermann Olivier Vassard

CFDT	CFTC	CGT	FO	SNB
POUR	POUR	POUR	NPPV	POUR